

JORF n°0093 du 19 avril 2008

texte n°32

DECRET

Décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité

NOR: BCFF0807913D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

une première, de 40 %, lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouvel emploi ;

de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Michèle Alliot-Marie
Le ministre des affaires étrangères
et européennes,